

# Faut-il à ce point aimer le nouveau lycée Sarkozy ?

Selon [une enquête](#) menée par l'institut de sondage CSA (Conseils-Sondages-Analyses), si 60% des Français déclarent avoir entendu parler de la réforme du lycée, seuls 16% disent savoir précisément de quoi il s'agit et 44% avouent ne pas le savoir. Pour autant, le gouvernement déclare que « Plus de trois quarts des Français (76%) se déclarent favorables à la réforme du lycée. » (cf. [Sondage : les Français et la réforme du lycée](#)).

Christian Laval, chercheur en sociologie, se pose huit questions à propos de cette réforme mise en place au pas de charge par Chatel et Sarkozy.

[Blog de Christian Laval sur Mediapart](#)

---

Cet article est paru sur [le site de Mediapart](#) et est en accès libre.

---

Au pas de course, le gouvernement réforme le lycée. Les décrets en seront bientôt publiés. Des escouades de proviseurs et d'inspecteurs parcourent le pays pour informer, expliquer, justifier. Après un rapide tour de piste de Richard Descoings et un semblant de consultation, le temps des décisions est arrivé. Quant aux professionnels, c'est à peine si, dans leur plus grand nombre, ils savent de quoi sera fait leur métier demain. Nicolas Sarkozy qui avait posé dès le mois d'avril 2009 l'architecture du nouveau lycée ne veut pas perdre de temps. Il ne faudrait surtout pas laisser croire que les oppositions de l'année dernière qui ont imposé le retrait du projet de Xavier Darcos l'ont arrêté dans la volonté de « rupture ». Mais une « rupture » pour quoi faire, pour aller où, pour quel lycée ?

La situation est fort étrange. Alors que l'opinion semble souvent plus que réservée sur des réformes d'inspiration clairement conservatrice et néolibérale -les retraites, l'hôpital, la poste, etc- elle paraît approuver la réforme du lycée. La connaît-elle pour juger ? Question impertinente puisqu'en démocratie d'opinion et de marché, la connaissance n'est nullement un réquisit du jugement.

C'est ainsi que l'on apprend par la presse et sur le site du gouvernement que « Plus de trois quarts des Français (76 %) se déclarent favorables à la réforme du lycée. » Il est précisé qu'il s'agit d'une enquête réalisée par le C.S.A pour le ministère de l'Éducation nationale auprès d'un échantillon national représentatif de 1007 personnes âgées de 18ans et plus par téléphone les 6 et 7 janvier 2010. Comme le C.S.A se veut un institut sérieux, il a demandé aux enquêtés s'ils avaient entendu parler de la réforme et s'ils savaient de quoi il s'agissait. Si 60 % des Français déclarent avoir entendu parler de la réforme du lycée, 16 % d'entre eux affirment savoir précisément ce dont il s'agit et 44 % disent ne pas le savoir. Si l'on s'intéresse à la ventilation des réponses par CSP, on observe que si 28 % des cadres et professions libérales prétendent connaître la réforme, seuls 9 % des employés font la même réponse. Visiblement, que l'on sache ou que l'on ne sache pas, l'essentiel est de donner son avis. Autant de précipitation, de communication officielle et de désinvolture dans la mise en œuvre du nouveau lycée ne doit pas empêcher de se poser quelques questions. Une réforme de ce genre, même mauvaise, peut produire ses effets entre cinq et dix ans, parfois plus. D'où l'importance d'en débattre.

## 1-La réforme du lycée est-elle prioritaire ?

Est-ce le lycée qu'il faut réformer en priorité ? Tous les « experts », il y a peu, parlaient de la réforme impérative du collège. D'autres, de l'école primaire. Quant à l'université, faut-il même l'évoquer tant elle est réputée avoir fait naufrage, et pas nécessairement du fait du bas niveau des

lycéens ? On invoque les enquêtes PISA qui seraient « désastreuses ». Manque de chance, elles comparent les performances... des élèves de 15 ans, donc avant leur entrée au lycée ! De nombreux parents ne rêvent que d'une chose : envoyer leurs enfants en classes préparatoires dans... les lycées ! Cela va-t-il si mal ? Admettons un instant que le lycée soit en tête des priorités de la réforme parce qu'il est inégalitaire, que ses filières sont trop hiérarchisées, par quoi faudrait-il commencer ? Les inégalités ? Sûrement, mais celles que l'on y constate sont-elles dues aux raisons invoquées, en particulier à la mauvaise orientation à la fin de la 2<sup>de</sup>, source supposée de tous les échecs ? C'est une raison pour le moins secondaire, compte tenu de tout ce que l'on sait sur les facteurs d'échec à l'école. Mais au fond, les raisons profondes des inégalités importent peut-être bien peu dans les motivations de la réforme. La raison ne serait-elle pas d'abord qu'il faut faire évoluer les structures et les dispositifs pour les adapter à la diminution -inédite dans l'histoire- des effectifs enseignants (on parle de 90 000 postes de moins en 5 ans).

## **2-Pourquoi abolir le peu de démocratie qui existe au lycée ?**

Pour réaliser cette réduction des moyens affectés au lycée, un seul moyen : donner au chef d'établissement, fonctionnaire d'exécution dépendant du recteur et du ministre, la « latitude » pour imposer des diminutions d'heures-postes, des concentrations de classes, une « rationalisation » tous azimuts grâce à l'élaboration d'un projet par le « conseil pédagogique ». On commence à percevoir le rôle stratégique qu'on veut faire jouer à ce dernier : la répartition des miettes et la concurrence de tous contre tous. C'est la réforme de l'ombre ou l'ombre de la réforme : le pouvoir du chef d'établissement face aux autres acteurs s'accroît notablement, empruntant tout à la fois à l'Ancien Régime et au modèle autocratique de l'entreprise. Ses prérogatives seront celles d'un petit souverain qui désignera l'ensemble du conseil pédagogique, une instance dont il pourra en toute légalité changer les membres s'il lui en prend l'envie. Ce conseil pédagogique est curieusement fait à l'imitation d'une institution typique de l'Ancien Régime : le « conseil du roi », composé des sujets réputés les plus éclairés appelés par le monarque auprès de lui pour le seconder et le guider de ses avis. Le nouveau chef d'établissement présentera lui-même en Conseil d'administration ce projet d'affectation des heures dédoublées, mais aussi les multiples autres aspects de la vie pédagogique, et en cas de refus des représentants élus, pourra passer outre. On a là l'application d'un modèle imposé partout. L'État à tous les échelons et dans tous les secteurs, à l'hôpital, à l'université, doit ressembler à l'entreprise privée censée être plus efficace, et ce en dépit de quelques contre-exemples récents (les banques...). La démocratie timidement entrée dans les établissements après 68 recule nettement : les élus ne sont rien ou plus grand chose, les experts et les chefs sont tout.

## **3- La situation des lycées sera-t-elle améliorée par un surcroît « d'autonomie » ?**

« L'autonomie » plus grande accordée aux établissements locaux n'a de sens que replacée dans le contexte actuel. Elle doit être mise en rapport avec la suppression de la carte scolaire et la généralisation de la concurrence entre établissements. Chacun d'entre eux devra lutter contre les autres en utilisant sa marge de manœuvre s'il ne veut pas perdre sur le marché scolaire. Dans tous les pays, l'autonomie des établissements en situation de concurrence a produit une ségrégation sociale et ethnique accrue. Tous les travaux sociologiques sans exception le montrent. Et l'on sait que lorsque le système dérive vers une segmentation de plus en plus manifeste, comme il le fait en ce moment, ce n'est pas d'autonomie concurrentielle dont il a besoin mais de régulation politique au service d'un projet éducatif collectif. Le ministère ne veut rien savoir et conduit le système jusqu'à une fragmentation de plus en plus dramatique pour tous. Une situation qui encouragera encore plus les conduites de fuite des parents vers le privé et toutes les stratégies des acteurs ordonnées aux intérêts particuliers.

#### **4- La mise en concurrence des disciplines est-elle une bonne chose ?**

La concurrence est le maître mot de cette réforme, c'est le principe des pratiques qu'il s'agit d'installer par un dispositif subtil. La globalisation des heures dédoublées en situation de rationnement va mettre toutes les disciplines en compétition pour accéder aux heures en petits groupes et pour défendre les options. Diviser pour régner... Les enseignants n'auront plus, chacun dans leurs coins, qu'à peaufiner des projets et arguments plus mirobolants les uns que les autres pour tenter de préserver un minimum de conditions supportables. On peut craindre que le « besoin des élèves », dont on peut dire et faire à peu près n'importe quoi, ne serve de levier pour dégrader les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Est-il de bon aloi d'introduire la guerre de tous dans une période qui supposerait à l'inverse le plus de coopération possible entre les enseignants ? On peut en douter.

#### **5-Est-il bien raisonnable de marginaliser la « troisième culture » ?**

Certains aspects de la réforme ont choqué chercheurs et enseignants : entre autres, le ravalement de l'histoire géographie au rang d'option facultative en Terminale S, du jamais vu dans l'histoire de la République. Mais il ne faudrait pas oublier la réduction très symptomatique au statut de disciplin角度 des Sciences économiques et sociales en 2de (1heure 30)alors que cet enseignement définit le caractère de la filière ES, à côté de la S et de la L et qu'il faudrait être un esprit bien borné pour en nier l'importance aujourd'hui. Comment peut-on justifier le sort fait à la« troisième culture », celle des sciences de l'homme et de la société, lorsqu'on pense au caractère absolument indispensable des outils de connaissance et de réflexion sur l'histoire, la société, l'économie ? Et nous n'avons pas encore connaissance des nouveaux programmes dont on peut craindre beaucoup.

#### **6- Faut-il réduire les enseignements disciplinaires ou les transformer si nécessaire ?**

Ces aberrations ne doivent pas cacher un problème plus général. La réforme accentue la réduction de la transmission des « savoirs disciplinaires », bêtes noires des « modernisateurs » depuis longtemps. Cette stratégie a été entamée il y a une petite dizaine d'années par Claude Allègre. L'idée est de contourner les disciplines pour développer dans des « activités » nouvelles des pédagogies différentes permettant de développer des « compétences »jusqu'à négligées : débats en Éducation civique, juridique et sociale, production autonome d'élèves en Travaux personnels encadrés en Premières et terminales (puis en Premières seulement). On peut approuver ou dénigrer cette orientation, de toute manière le bilan de ces activités n'a jamais été dressé depuis dix ans. On peut également se demander pourquoi il n'a jamais été fait d'enquêtes sur les pratiques pédagogiques dans l'enseignement secondaire, qui montreraient que la vision largement partagée par les supposés experts et les responsables politiques selon laquelle il n'y aurait en collège et en lycée que des cours magistraux mérite d'être nuancée. L'un des problèmes que pose cette réforme, mais il n'est pas nouveau, est qu'elle s'appuie sur une méconnaissance profonde des pratiques des enseignants. Plutôt que de veiller à l'évolution des disciplines en leur donnant les moyens horaires permettant de mettre en œuvre des méthodes pédagogiques différentes, on préfère multiplier les dispositifs externes. C'est sûrement plus économique mais pour quel résultat pédagogique ?

#### **7-Accompagnement et tutorat : a-t-on bien mesuré la portée de ces termes ?**

Chaque élève aura droit à deux heures « d'accompagnement personnalisé », de la seconde à la terminale, et à un « tuteur » unique qui le suivra de la seconde à la terminale. Voilà qui permettra un solide encadrement de proximité et de longue durée. Mais les adolescents en formation vont-ils supporter cette omniprésence d'adultes bien intentionnés qu'ils n'auront de surcroît pas choisis ? Voire.

Que les réformateurs n'aient pas la moindre idée de la façon dont vont être organisés cet accompagnement et ce tutorat et quels en seront les contenus, est une chose. Mais de quelle nature exacte seront les relations entre ces jeunes accompagnés et tutorés et les adultes si l'on se fie aux termes dont on ne doute pas qu'ils aient été soigneusement pesés.

Accompagner vient du vieux français *compain*, qui a donné *compagnon* et *copain*. Il signifie comme chacun sait « prendre pour compagnon » et se « joindre à quelqu'un pour un déplacement ». A moins qu'il ne s'agisse du sens du vieux mot féodal qui signifiait en droit « contrat d'association » ? Mais quels seraient alors les termes de ce nouveau contrat féodal ? Qu'est-ce que ce mot peut donc bien signifier dans un rapport entre un professeur et des élèves ? Être *copain*, être *compagnon* (de fortune ou de misère), être associé par un lien de dépendance personnelle ?

A cette énigme sémantique s'en ajoute une autre. Assumer le rôle de tuteur pendant trois ans de la vie d'un adolescent n'est pas une mince responsabilité pour un adulte qui n'est ni sa mère ni son père. Elle est même immense, impossible peut-être, si le tuteur a la responsabilité de la « réussite » du jeune et s'il doit être évalué sur les « objectifs » qu'il devrait atteindre. Tuteur veut dire protecteur ou gardien, comme on sait, et a donné tutelle, soit un rapport de subordination et de dépendance, comme lorsqu'on dit de quelqu'un qu'il est sous tutelle. Les adolescents vont-ils apprécier cette dépendance de 15 à 18ans à l'égard d'un adulte qu'ils n'auront pas forcément choisi ? Quant au professeur, qui avait déjà pour mission importante quoique mal reconnue socialement et matériellement, d'enseigner des savoirs à des classes, il se voit confier par la réforme deux missions qui pour être bénévoles n'en sont pas moins lourdes : être un « compagnon personnel » de ses élèves et être un substitut parental en matière de protection, de surveillance et d'encadrement. A moins qu'ils ne maîtrisent pas la langue française, ce qui serait un comble, les promoteurs de cette réforme et tous ceux qui la soutiennent ont-ils pris la peine de réfléchir aux implications de toute nature, aussi bien pédagogique, psychologique que juridique, de ces deux nouvelles modalités relationnelles qu'ils allaient mettre en place au lycée ?

## 8) Le lycée Sarkozy pour quoi faire ?

Il y a quelque difficulté à saisir la cohérence de ces mesures et le lien entre les finalités et les moyens. C'est sans doute que la réforme poursuit plusieurs objectifs qui s'entremêlent. L'argument financier est évident, il avait été explicitement mis en avant par le maladroit Xavier Darcos. Aujourd'hui, il est bien vu de le taire dans l'Éducation nationale et Luc Chatel s'y emploie. Que diraient les sondages si l'on demandait aux Français s'ils approuvent la diminution de 10% du nombre d'enseignants en cinq ans ? Mais la mutation est sans doute plus profonde. N'est-il pas temps de briser la charpente de l'enseignement secondaire, ce lycée honni qui est, pour certains, la cause de tous les maux de l'école primaire et du collège puisque c'est lui qui est censé définir les savoirs à maîtriser, les niveaux à atteindre ? Réformer le lycée, ce n'est pas améliorer ce qui va le plus mal, c'est surtout permettre demain la réforme du primaire et du collège par allègement de contenus et d'horaires. On dira que c'est aller à contre sens des besoins en savoirs dans la « société cognitive ». Ce serait oublier que le lycée Sarkozy, si l'on veut en comprendre la motivation, est d'une part l'application de politiques qui semblent ne vouloir connaître que les compétences professionnelles, et qu'il est, d'autre part, l'occasion de conjuguer de multiples intérêts fiscaux, catégoriels, idéologiques dont il vaut mieux ne pas débattre publiquement. Qui a intérêt à cette réforme ? Les élèves des lycées ? Pas si sûr. En l'absence de vrai débat, et si la réforme passe, il nous faudra pour en discuter les effets attendre cinq, dix ou vingt ans lorsque l'on pourra les constater. Mais gageons qu'il n'y aura plus alors ni coupables ni responsables. Réforme as usual.

---

Christian Laval est co-auteur avec Pierre Dardot de *La Nouvelle raison du monde, Essai sur la société néolibérale* (La découverte, 2009) et co-directeur de *l'Appel des Appels, pour une insurrection des consciences* (Fayard, 2009).